

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le MARDI 30 JANVIER, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en PREMIERE SEANCE dans la salle des délibérations, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE de la COMMUNE de SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. Auguste LEGROS - Marcel HOARAU - Marc GERARD - Dr Gilbert BOYER - Camille BOURHIS - Jacques TESSIER - Maurice CHANE KUNE - Antoine APAVOU - Eric BOYER - Frantz FONTAINE - Maxime RIVIERE - Jean-Marie DUPUIS - Gilbert ROYER - Valère ROBERT - Mme André PAYET - MM. Gérard LAURET - Jean-Claude MONDON - Aristide PAYET - Jack AFFEJEE - Mmes Jeanine POUNY - Eléopold JASMIN - Valère ROCHE - MM. André LICHARDY - Abdoul-Hack AFFEJEE - Roland LAW.KOUN.MA.THON - Fred TANDRYA - Herfort CADET - Henry ATECTAM - Antoine PICARD - Gérard LEFEVRE - Alexandre DE BALBINE - Mme Jean-Marie KICHENIN - M. Yvon HO.POON.SUNG.

Etaient représentés :

M. Raymond NANDO	par M. Maxime RIVIERE
Dr Gilbert GERARD	par Mme André PAYET
M. Jean Marc NATIVEL	par Dr Gilbert BOYER
Dr Paul MAINGARD	par M. Antoine PICARD
M. Fred K/BIDY	par M. Marc GERARD

NOTA - LE MAIRE certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de ST-DENIS le 7 FEVRIER 1979, et que le nombre de Conseillers présents a été de 33 sur 41 en exercice.

LE MAIRE.

Les autres conseillers étaient absents et non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, sur l'organisation municipale.

Il a été conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Camille BOURHIS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

A. D LEGROS